

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 octobre 2019

Le Conseil municipal, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Manoncourt-en-Woëvre, le vendredi 18 octobre 2019 à 20 heures et 30 minutes.

Etaient présents : M.J. LAMY- C. VOSGIEN – P.HIPPERT - Ch. PIERSON–C. VUILLAUME Excusés : S.THEVENIAUT — E. SPINDLER Pouvoirs : F. GILBERT à M.J. LAMY

Bois : coupe 2020 :

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour l'année 2020 proposée par l'ONF : parcelle 15 (amélioration), parcelle 13 (irrégulier), pour bois façonnés et affouages (hiver 2020-2021 au plus tôt)

Remarque : Pour l'hiver 2019-2020 finitions des affouages 2018-2019 uniquement.

Bois : Achat de parcelle boisée :

La parcelle A894 propriété de la famille TROUSSET étant à vendre (3ha52a 66ca), le conseil municipal décide de se porter acquéreur par le biais du droit de préférence. Cette parcelle est limitrophe de la forêt communale (en bout des parcelles 9 et 10). Prix de la parcelle : 20 000€.

CC2T : Approbation du rapport de la CLECT

La commission Locale d'Evaluation des charges Transférées de la CC2T a remis à jour les valeurs des évaluations suite à reprise de compétence de la petite enfance dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire (crèche de Velaine-en-Haye et de Manonville) et de la base nautique A.Vecker dans le cadre de la construction, de l'entretien et du fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Pour la commune de Manoncourt en Woëvre, pas de changement sur la somme à percevoir : 67 euros par an.

Eau : Relevé de compteurs

La compétence eau est transférée à la CC2T au 1^{er} janvier 2020. Pour que ce transfert se passe dans les meilleures conditions, un membre du conseil municipal passera relever les compteurs d'eau au cours de la semaine 51 (du 16 au 20 décembre 2019). Pas d'auto-relevé possible.

***RAPPEL :** Les compteurs sont des appareils publics fournis, posés, vérifiés, entretenus, relevés et renouvelés par le distributeur d'eau. Les agents du distributeur d'eau ont accès en tout temps aux compteurs lorsqu'ils sont situés en propriété privée.*

Contrat de fourrière animal :

Le contrat de fourrière avec la SACPA arrive à échéance au 31/12/2019.(Pour rappel : La loi oblige la commune d'avoir son propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire). Le conseil Municipal propose de demander un devis à un deuxième prestataire avant de s'engager. Le choix se fera selon la prestation et le tarif.

PLUi-H :

Le plan local de l'urbanisme intercommunal est en discussion avec toutes les communes de la CC2T, depuis plusieurs mois. Les délégués communautaires continuent à travailler sur le règlement. Un repérage des éléments remarquables de Manoncourt-en-Woëvre (éléments bâtis ou naturels à préserver) est proposé au comité de rédaction du règlement : le chêne en entrée de village, les calvaires, les puits devant les maisons ou sur les places.

Décoration fête de fin d'année :

Le conseil municipal propose des ateliers afin de réaliser ou de finir les décorations de Noël du village. Dates retenues : samedis 16, 23, 30 novembre 2019. (Une information plus complète suivra)

Informations diverses :

Fête patronale : Les forains ne viendront pas.

Autres informations :

- 11 NOVEMBRE : La cérémonie commémorative (dans le cadre du SIS) aura lieu cette année à Noviant-aux-Près à 11h00 au monument aux morts, place du champ de foire.
- Aire de jeux : Coût du remplacement de la pancarte obligatoire : 82.80€ TTC
- Rappel : Les escaliers de la Mairie ne sont pas une aire de jeux pour vélos, trottinettes... (Danger, et dégradations)
- Le ramassage des ordures ménagères du vendredi 1^{er} novembre est maintenu, sortir les poubelles le jeudi soir.
- Restriction d'eau : l'arrêté préfectoral maintient les restrictions au niveau alerte jusqu'au 15 novembre (affichage en mairie)

